

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **premier jour d'août 2005 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier Mario Juair est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

05-08-229

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 4 juillet 2005.

ADOPTÉE

05-08-230

Nomination d'un maire suppléant

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la conseillère Monique Carré, soit nommée maire suppléant pour les quatre (4) prochains mois.

ADOPTÉE

05-08-231

Mandat à un avocat – Facture pour intervention incendie sur véhicule

ATTENDU QU'une intervention du service incendie a lieu sur le véhicule automobile d'une non-résidente le 28 novembre 2004;

ATTENDU QU'en vertu du règlement no 2001-22 une facture a été émise au montant du tarif fixé;

ATTENDU QUE la compagnie d'assurances de la bénéficiaire du service refuse de payer la dite facture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Serge Bizier et unanimement résolu de mandater Sylvain Beauregard, avocat, afin qu'il entame les procédures de recouvrement de la facture 4FD000451 émise au nom de Caroline Gingras auprès de la cour municipale.

ADOPTÉE

Dépôt des états financiers d'organismes subventionnés

Le greffier dépose les états financiers des organismes subventionnés par la Ville suivants - Hockey mineur, Patrimoine Princeville, Club Patinage Artistique «Les Chrysalides».

05-08-232

Remplacement de personnel au camp de jour (service de garde)

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise le remplacement de trois moniteurs au camp de jour soit Marie-Joëlle Lambert, Catherine Gouin et Catherine Beaudoin en remplacement de Marie-Pier Côté, Cindy Vézina et Stéphanie Fréchette.

QUE le salaire horaire des monitrices et moniteurs du camp de jour (service de garde) soit fixé comme suit : Salaire minimum + 0,25\$ / heure.

ADOPTÉE

05-08-233

Avis de motion – Règlement modifiant les règlements concernant les chiens

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée, un règlement concernant les règlements numéro 569-98 de l'ex-Ville de Princeville et 91-234 de l'ex-Paroisse de Princeville pour augmenter les frais de capture reliés aux chiens errants.

05-08-234

Renouvellement de l'entente de services aux sinistrés – La Croix Rouge

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge sur le territoire de la Ville de Princeville pour apporter un support technique et une assistance humanitaire aux personnes dans le besoin lors d'un sinistre mineur et majeur.

Qu'un montant de 575,30 \$ soit attribué à la Croix-Rouge dans le cadre de ce renouvellement d'entente.

ADOPTÉE

Subvention du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - Le maire indique sommairement que le ministère des Transports du Québec a transmis une confirmation d'une aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local. Classé.

05-08-235

Installation de lumières de rue – Rue Desharnais

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'autoriser l'installation de trois (3) lumières de rue sur la nouvelle rue Desharnais.

ADOPTÉE

05-08-236

Prêt de local – Cercle social et culturel

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil autorise le prêt gratuit du local situé au 101 Demers pour la tenue de réunions du Cercle Social et Culturel de Princeville.

QUE ce prêt soit élablit comme suit :

Mercredi, 21 septembre	entre 19 h et 22 h 30
Mercredi, 19 octobre	entre 19 h et 22 h 30
Mercredi, 16 novembre	entre 19 h et 22 h 30
Mercredi, 21 décembre	entre 18 h 30 et 22 h 30
Mercredi, 15 février	entre 18 h 30 et 22 h 30
Mercredi, 15 mars	entre 19 h et 22 h 30
Mercredi, 19 avril	entre 19 h et 22 h 30
Mercredi, 17 mai	entre 19 h et 22 h 30

ADOPTÉE

Rapport sur le Programme d'économie d'eau potable- Déposé

05-08-237

Demande à la CPTAQ – Jacques Beauchesne

Considérant que le demandeur Jacques Beauchesne s'adresse à la Commission afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une parcelle de terrain pour agrandir l'aire de stationnement de son entreprise de camionnage *Jacques Beauchesne Express inc;*

Considérant que cette parcelle de terrain de forme triangulaire qui fait partie du lot 1A du cadastre officiel du Canton de Stanfold ne contient qu'une superficie approximative de 83,61 mètres carrés;

Considérant que cette parcelle fait partie du site d'une ancienne résidence qui fut détruite par un incendie et dont l'emplacement se situe dans le territoire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville;

Considérant que ce terrain est situé à proximité de la Route 116 où l'on retrouve de nombreux usages à des fins non agricoles;

Considérant que ce terrain ne représente aucun intérêt pour l'agriculture compte tenu de sa localisation et de sa superficie;

Considérant que la demande n'implique aucune construction;

Considérant que la demande ne peut se réaliser ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole compte tenu que l'agrandissement projeté doit nécessairement se faire sur un terrain contigu à l'entreprise de transport du demandeur;

Considérant que la demande d'autorisation est conforme avec notre règlement de zonage;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Fernand Ruel, et résolu unanimement d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

05-08-238

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Mélanie Jackson

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Madame Mélanie Jackson visant un changement d'usage de sa propriété;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Madame Mélanie Jackson pour effectuer un changement d'usage d'une partie de sa résidence afin de lui permettre d'utiliser à une autre fin que l'agriculture, soit pour la pratique d'orthothérapie.

QUE l'article 58.2 de la Loi ne s'applique pas pour cette demande car il s'agit de permettre une place d'affaires dans un bâtiment bénéficiant de droits acquis.

QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme.

ADOPTÉE

05-08-239

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Réal Nault

ATTENDU la demande d'autorisation présentée par Monsieur Réal Nault visant un ajout d'un autre usage au commerce existant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que ce conseil appuie la demande d'autorisation présentée par Monsieur Réal Nault pour utiliser à une autre fin que l'agriculture, une superficie de 10 000 m² sur une partie du lot 15-A rang VII du Canton de Stanfold, pour effectuer la réparation d'hélices de bateaux et l'entretien de véhicules.

QUE la présente demande est conforme aux règlements d'urbanisme.

QUE l'article 58.2 de la Loi, ne s'applique pas car il s'agit d'ajouter un second usage à un bâtiment bénéficiant de droits acquis.

ADOPTÉE

05-08-240

Vente de terrains résidentiels – 85 et 95 Desharnais

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Construction Angersnérale inc. ou à tout autre acheteur de bonne foi le lot 64-93-74 (85 Desharnais) et le lot 64-93-75 (95 Desharnais) pour le prix 16 836.00 \$ avant les taxes applicables;

Que le maire et le greffier soient autorisés à signer pour la Ville de Princeville l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

05-08-241

Ferme Légil Inc.

ATTENDU QUE des champs en culture de la Ferme Légil sont de chaque côté de la rivière Bulstrode;

ATTENDU QUE pour traverser la machinerie requise pour la culture, un pont a été installé par les propriétaires il y a une vingtaine d'années;

ATTENDU QUE du point de vue de la Ville de Princeville, la présence d'un pont réduit considérablement les risques de contamination de la prise d'eau municipale située en aval de la propriété de Ferme Légil lors du passage de véhicules de ferme (huile, essence, fumiers, etc.);

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'appuyer Ferme Légil Inc. dans sa volonté de conserver et d'entretenir son pont et son chemin d'accès.

ADOPTÉE

05-08-242

Office municipal d'habitation - Budget supplémentaire – O.M.H

ATTENDU la demande de budget supplémentaire présentée par l'Office municipale d'Habitation de Princeville pour couvrir les dépenses excédentaires occasionnées par la réfection du bâtiment de l'office et pour l'informatisation des bureaux administratifs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que ce conseil approuve la demande de budget additionnel et autorise le versement d'un montant équivalent à 10 % des dépenses supplémentaires pour la rénovation du bâtiment et pour l'informatisation des bureaux soit un montant de 2 864.00 \$ pour la rénovation du bâtiment et 900.00 \$ pour l'informatisation des bureaux.

ADOPTÉE

Période de questions :

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

05-08-243

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée au 8 août 2005 à 20h.

ADOPTÉE

Mario Juare, greffier

Gilles Fortier, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Louise Bergeron, trésorière

